

Notre protocole *Anti-Algues* permet de lutter efficacement contre le développement et la prolifération d'algues dans votre piscine en 2 étapes de traitement :

Étape 1 : **BIO-UV Choc** est un traitement curatif qui permet d'éliminer immédiatement les algues.

Étape 2 : **BIO-UV Algicide Spécial** est le traitement préventif à employer 1 semaine après **BIO-UV Choc** qui empêche la réapparition d'algues.

Voici les principales raisons du développement d'algues vertes dans votre piscine :

- **pH dans la piscine trop élevé** : les algues aimant les eaux à pH très élevé (eau basique), il est conseillé de le maintenir toujours entre 7 et 7,4 (idéalement 7,2).
- **Manque de temps de filtration** : plus l'eau est en mouvement, plus les algues en suspension pourront passer dans le circuit de filtration et être bloquées dans le filtre ou détruites par le réacteur UV, sans avoir le temps de s'accrocher sur le revêtement de la piscine et ainsi pouvoir se développer.

Il est recommandé de filtrer 24 h/24 lorsque la température de l'eau arrive à 28°C.

- **Mauvaise orientation des buses** : les algues se développent dans les parties de la piscine où l'eau est la plus stagnante, principalement au fond, dans les coins et les marches.

Orienter certaines buses (et ouvrir un peu la bonde de fond) de manière à mieux brasser l'eau dans la piscine.

- **Eau sale ou trop vieille** : les apports d'eau ne suffisent pas. Avec l'évaporation de l'eau, il y a petit à petit concentration de résidus organiques qui usent prématurément le produit de traitement (**BIO-UV Oxygène Rémanent**) mais aussi concentration de minéraux (calcaire, ...) qui déséquilibrent l'eau et freinent l'efficacité des produits de traitement.

Ne pas laisser se déposer feuilles, poussières, terre ou pollen qui usent aussi prématurément le produit de traitement. Afin d'éviter ces dépôts, nettoyer la piscine le plus souvent possible à l'aide de votre épuisette, brosse et robot.

- **Mauvaise filtration** : si le filtre est trop encrassé ou sa masse filtrante trop vieille, il ne fait pas correctement son travail, usant également prématurément les produits de traitement.

Pour les filtres à sable, il est fortement conseillé de faire contrôler par un professionnel l'état du sable, de faire un lavage chimique du filtre et de sa masse filtrante (**BIO-UV Filtre Clean**) et de changer éventuellement la masse filtrante (tous les 3 à 5 ans max).

Eaux de forage, de source ou de canal : ce sont des eaux brutes, instables, parfois chargées qui demandent donc plus de produits de traitement qu'une eau de réseau qui arrive déjà traitée.

- **Manque de produits de traitement rémanent** :
 - Vérifier sur la notice de votre pompe doseuse BIO-UV Tempo ou BIO-UV Combipool² que la durée d'injection quotidienne est conforme par rapport au volume de la piscine
 - Vérifier que votre pompe doseuse BIO-UV Tempo ou BIO-UV Combipool² est bien à l'heure et que l'heure d'injection tombe bien pendant le cycle de filtration
 - Vérifier le bon état du santoprène, si le clapet d'injection n'est pas collé et si la sonde de température est bien raccordée
- **Précédent traitement **BIO-UV Choc** et **BIO-UV Algicide Spécial** trop ancien** : les contre-lavages et éclaboussures ont dissipé l'algicide spécial. Il faut refaire toutes les manipulations indiquées dans le mode opératoire ci-dessous.
- **Température de l'eau trop élevée** : plus l'eau est chaude (>28°C), plus il y a dissipation rapide des produits de traitement et plus il faut compenser en augmentant la durée d'injection de produit rémanent.

- **Lampes en fin de vie** : passé 13.000 heures, le rayonnement UV des lampes diminue et elles doivent être changées. Il est conseillé de ne filtrer qu'en 1 seule plage par jour, et non pas en plusieurs. Le nombre de Marche/Arrêt de lampes a une incidence directe sur leur durée de vie.

MODE OPERATOIRE

- **Filtration en route** : enlever le plus gros à l'épuisette ou au robot, brosser les parois, le fond de la piscine et nettoyer les skimmers
- **Mesurer le TAC** (l'alcalinité) dans l'eau de votre piscine : il doit être supérieur à 100mg/litre (ou 10°F), si besoin le remonter avec du [BIO-UV TAC+](#)
- **Mesurer également le pH** : il doit être proche de 7,2 (si la lecture diffère de celle affichée par la BIO-UV Régulation pH ou la BIO-UV Combipool², procéder à une recalibration de la sonde pH), ajuster le pH manuellement par petites doses avec le produit correcteur de pH utilisé sur votre BIO-UV Régulation pH ou la BIO-UV Combipool².
- **Filtration en route 24h/24, pH à 7,2** :
 - ETAPE 1 : verser devant les refoulements la dose de [BIO-UV Choc](#) correspondant au volume de votre piscine (2 litres / 10m³).
 - 24 h après le traitement [BIO-UV Choc \(ETAPE 1\)](#), effectuer un **contre-lavage de filtre** pour envoyer les algues mortes et autres impuretés à l'égout (ou mieux, dans le jardin)

1 semaine après le traitement [BIO-UV Choc](#) (après ETAPE 1), faire :

- ETAPE 2 : filtration en route, pH toujours à 7,2, verser très lentement dans l'un des skimmers la dose de [BIO-UV Algicide Spécial](#) correspondant au volume de votre piscine (1litre/10m³)

EN COMPLEMENT DU TRAITEMENT ANTI-ALGUES, IL EST POSSIBLE D'EFFECTUER UN TRAITEMENT AVEC [BIO-UV Boost](#), à raison de 1 kg / 50 m³.

NE PAS SURDOSER NI RAJOUTER [BIO-UV Choc](#) ET [BIO-UV Algicide Spécial](#) DANS LES PROCHAINS JOURS
NE PAS UTILISER [BIO-UV Algicide Spécial](#) SEUL MAIS TOUJOURS 1 SEMAINE APRES 1 [BIO-UV Choc](#).

Bonne baignade !